

Séance du 12 Décembre 1944.

L'an mil neuf cent quarante quatre, le douze Décembre vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand, Maire. Étaient présents : M. M. Soubieille, Dufort, Rumeau, J. Berry, Soufour, Dantine, Battie

Absent : M. M. F. Gujan, Adjoint (excuse)

La séance est ouverte à 21 heures et M. Battie donne lecture du P.V de la réunion du 6 Décembre qui est approuvé et l'on passe à l'ordre du jour.

1^o Droits de place (Renouvellement).

- 2^o Club Bouliste Montrejoulais,
- 3^o Enterrerement des bons et durs minéraux (renouvellement)
- 4^o Concessions au cimetière, arbres du cimetière.
- 5^o Relevement de la location des compteurs d'eau de la Ville.
- 6^o Subvention à l'École Sportive M. J. M.
- 7^o Balaiage du quartier de la Roque (Aussor) & au Capdeville
- 8^o Terrain de l'arrièrée
- 9^o Abonnement au B.O. du Ministère Education Nationale.
- 10^o Traitements du personnel communal. -

M. le Maire expose au C. M. qu'il est saisi, par M. Charre concessionnaire actuel des droits de place, d'une demande de renouvellement du bail conclu le 13 Décembre 1943 avec la Commune.

Sur ce sujet, M. le Maire fait connaître que, face suite de raisons diverses et majeures, le trafic de nos marchés n'a été nullement amélioré pendant l'année 1944. En conséquence, il y aurait tout intérêt à procéder au renouvellement pur et simple du contrat courrant à expiration.

Le dit contrat n'engagerait les deux parties que pour l'année 1945. Il sera révisable en cas de cessation des hostilités.

Le Conseil reconnaissant le bien fondé des revendications fournies par le Maire pour le renouvellement du dit contrat et le charge d'y procéder.

M. le Maire donne lecture d'une requête de M. M. Laval & Ladure délégués par leur club demandant l'aménagement d'une partie du boulevard compris entre le kiosque à musique et le jardin public - en terrain de jeu.

Le Conseil, à l'unanimité, accorde satisfaction.

M. Soubieille, adjoint chargé de la voirie, fait savoir au C. M. les difficultés auxquelles il se heurte avec l'entrepreneur actuel pour l'entretien des routes.

On sait, M. Pujolle, fricot aîné, âgé de 74 ans, ne peut plus assurer seul ce service et ne veut pas s'adjointre un aide rémunéré par lui. Au contraire, il souhaite que la ville lui fournit une assurance.

M. le Maire estime que la Commune ne peut supporter cette charge. Il fait remarquer que le contrat passé avec M. Pujolle peut être résilié à compter de l'année 1945 et remis au C. M. à traiter avec un autre entrepreneur.

Droits de place

Approuvé :

videns, le 11/11/1945

pt : Dautremont, signé.

M. Bouliste Montrejoulais

Entretien des routes minérales



Sous-Prefecture

11.1.1945

Sous-Prefecteur de St-Denis (Hte-Gne)

République Française

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal

DÉPARTEMENT

HAUTERONNE

MAIRIE

MONTREAU

L'an mil neuf cent quarante quatre le vingt neuf décembre

à 21 heures le Conseil Municipal de la ville de Montréjeau
s'est réuni en session dans le lieu ordinaire de ses
sances, sous la présidence de M. Jean GRAND, MairePrésents: MM. SCUBIELLE DUFOR BATBIE PUJAU DANDINE
LASSUS BERGE

Absents: MM. RUMEAU? Excusé

M. le Maire expose au conseil Municipal qu'il est saisi, de la part de M. CHARVE concessionnaire actuel des droits de place, d'une demande de renouvellement du bail conclu en date du 13 décembre 1943 avec la commune.

A ce sujet, M. le Maire fait connaitre aux membres présents que, par suite des raisons majeures et diverses le trafic de nos marchés ne s'est nullement amélioré pendant l'année 1944. En conséquence, il y aurait tout intérêt pour la commune à procéder au renouvellement pur et simple du contrat arrivant à expiration,

le dit Contrat n'engagerait les deux parties que pour l'année 1945 et serait résiliable en cas de cessation des hostilités.

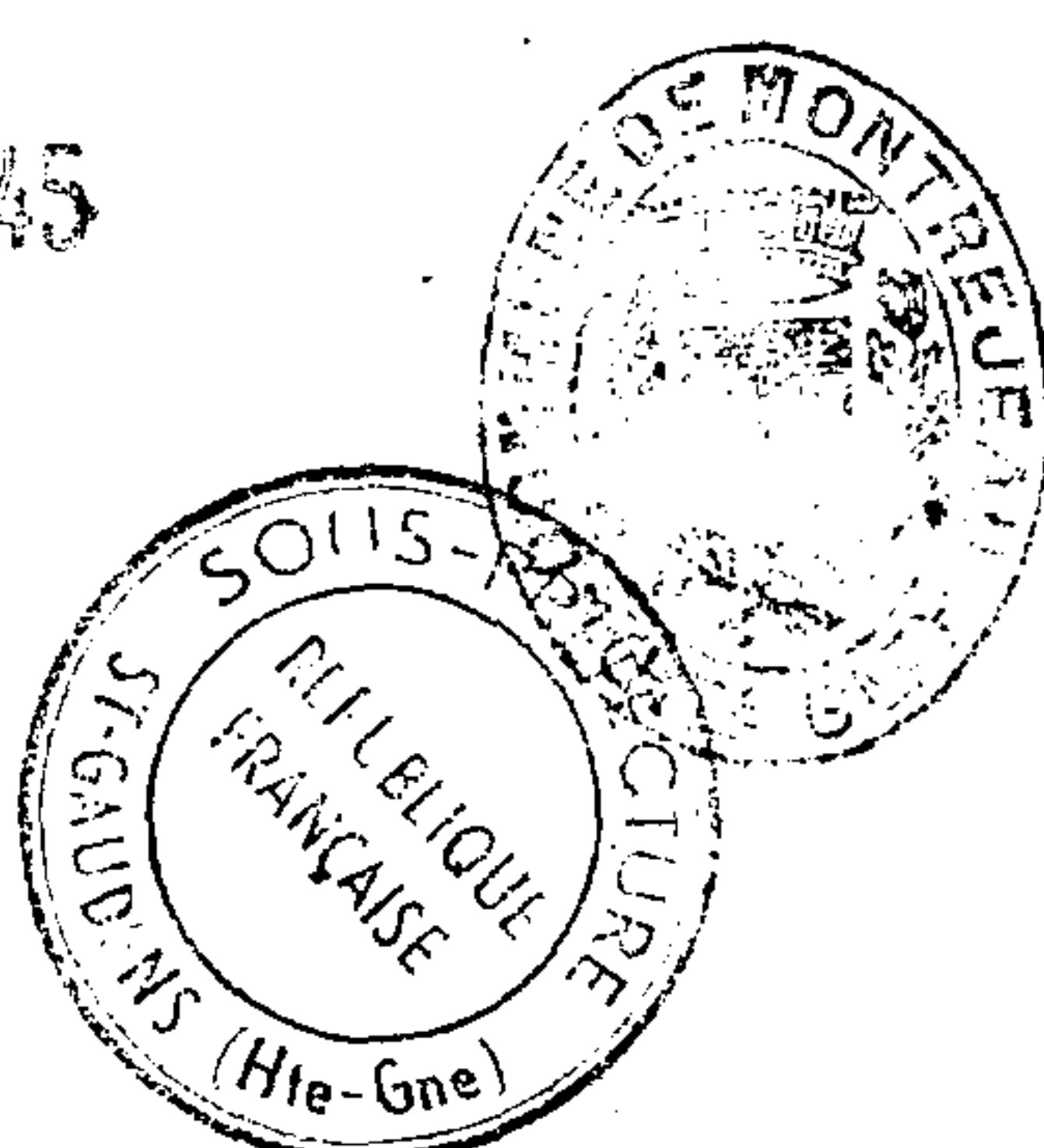
Le Conseil reconnaissant le bien fondé des explications fournies par M. le Maire décide le renouvellement du dit contrat et de charge d'y procéder.

Copie Conforme

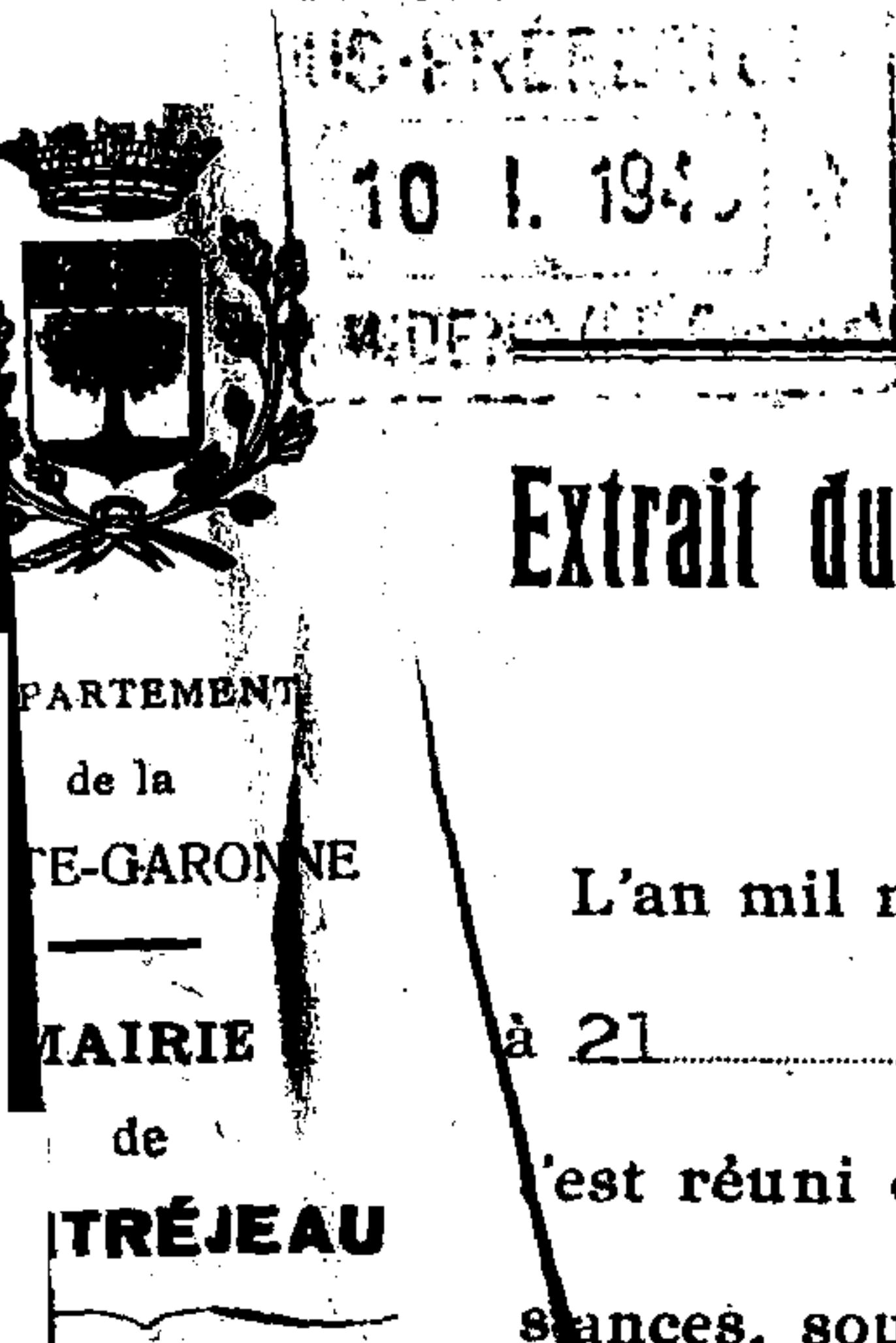
MONTRÉJEAU, le 10 Janvier 1945

Urgent
St-DENIS, le 11 J.V. 1945
Le Sous-Prefet

Le MAIRE



en face



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 1. 1945
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal

PARTÉMENT
de la
TE-GARONNE
MAIRIE
de
TRÉJEAU

L'an mil neuf cent quarante quatre et le douze décembre
à 21 heures le Conseil Municipal de la ville de Montréjeau
est réuni en session dans le lieu ordinaire de ses
sances, sous la présidence de M. Jean GRAND, Maire

Présents : MM. SOUBIELLE DUFOR RUMEAU BERGE DUECUR
DAMINE BATBIE

Aborts : MM. excusés : MM PUJAU LASSUS

M. SOUBIELLE adjoint, chargé de la voirie de l'
éclairage, fait connaître au conseil municipal les difficultés énormes aux quelles il se heurte avec l'entrepreneur auquel pour l'enlèvement des ordures ménagères.

En effet le préposé M. PUJOLLE, âgé de 74 ans, ne
put plus assurer seul ce service et ne veut pas s'adjointre d'un autre rémunéré par lui. Il voudrait au contraire,
que la Ville lui fournisse cet ouvrier.

Le Maire estime que la commune ne peut supporter cette charge. Il fait remarquer que le contrat passé avec M. PUJOLLE peut être résilié à compter du premier Janvier 1945 et demande au conseil Municipal de traiter avec un autre entrepreneur.

M. Avier ESCOUBAS pressenti par M. SOUBIELLE accepterait de faire ce travail, à ses frais, moyennant une somme annuelle fixe de 25.000 francs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité est d'avis de traiter avec cet entrepreneur à dater du premier Janvier 1945, et approuve le traité proposé par M. le Maire.

Copie Conforme

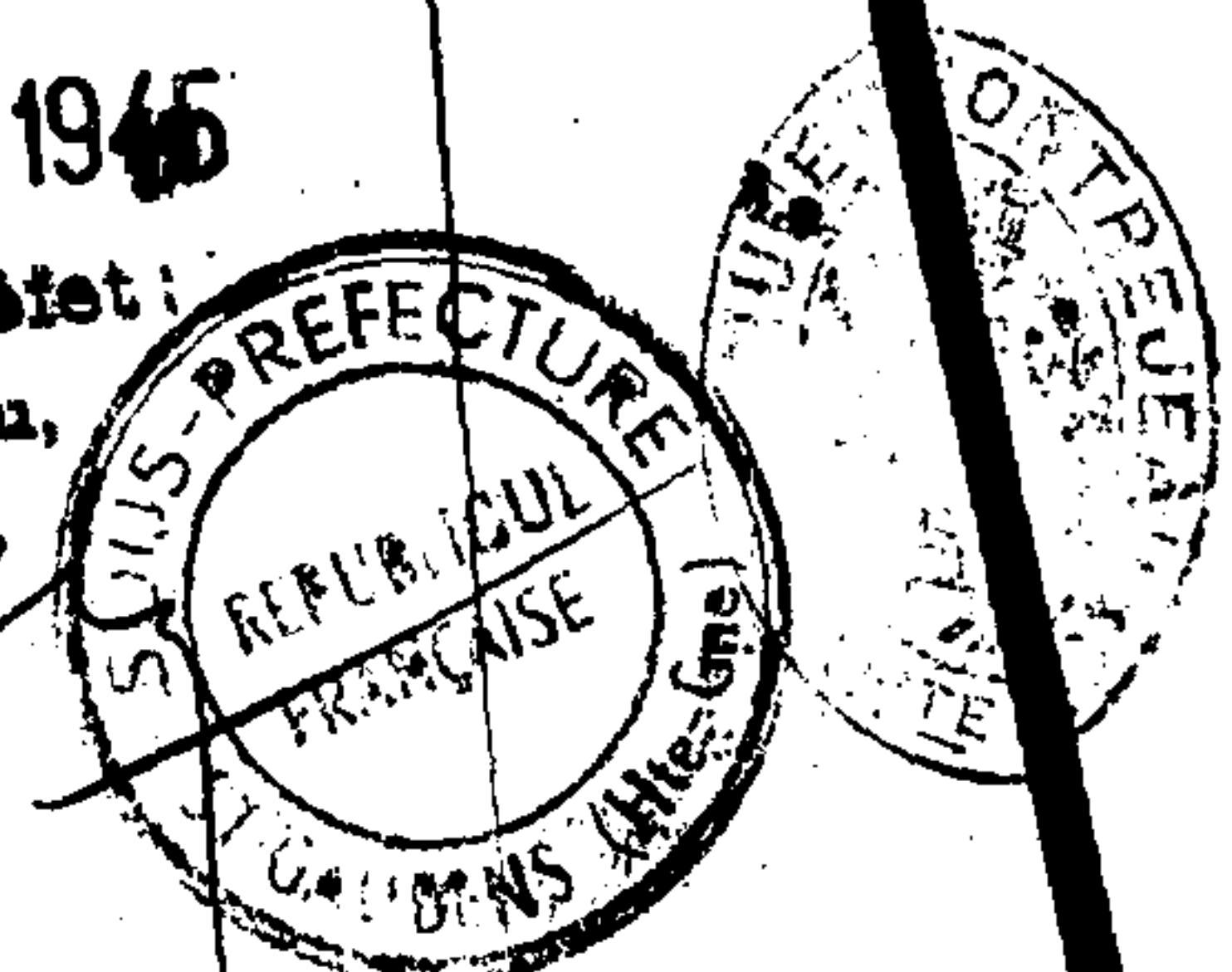
MONTRÉJEAU, le 9 Janvier 1945 .

Le MAIRE

reçu

et APPROUVE
le 20 JANV 1945
Le Sous-Prefet
Le Sous-Prefet
Chef de Bureau,

J. Jaurès



et approuvé
aujourd'hui, le 8^e Janvier 1945
Préfet : Clémens, signé
Concessions au cimetière

M. Gouraud Escoubat pressenti par M. Dufour accepterait de faire ce travail, à ses frais, moyennant une somme annuelle et fixe de 25 000 francs.

Le Conseil, à l'unanimité, est d'avis de traiter avec cet entrepreneur à date du 1^{er} Janvier 1945 et approuve le traité proposé par M. le Maire. (approbation de M. le Préfet)

M. le Maire demande le relèvement des tarifs des concessions de terrain dans le cimetière communal. - Il propose une augmentation de 20%.

Sur proposition de M. m. Dufour et Battie, étant donné que les prix actuels des terrains ne sont nullement en rapport avec la valeur des biens fonciers, en ce moment, M. le Maire se range à leur avis, il demande au C. M. de relever les prix des concessions établis M. Délibération du Conseil, en date du 19 Octobre 1930 de 100%. - Les tarifs étaient les suivants :

Superficie	Concessions temporaires	Concessions permanentes	Concessions à propriété
en mètres	superficiels exclusivement excepté agrandissement		600 francs.

4 mètres	30 francs	50 francs	150 francs
6 mètres	45 ↗	80 ↗	280 ↗
8 mètres	65 ↗	120 ↗	600 ↗
12 mètres	140 ↗	255 ↗	1530 ↗

Le Conseil Municipal, après discussion, vote ce relèvement applicable, sous réserve de l'approbation de M. le Sous-Prefet, à date du 7^e Janvier 1945.

Le Conseil, après explications de M. le Maire, est d'avis, en principe, d'effectuer l'achat de la bordure de terrain appartenant à la famille de Sarrion, qui longe une bonne partie du bas du mur du boulevard et qui récite encore une grosse quantité de matériaux provenant de l'éboulement de l'ancre mur.

Depuis le début, la famille de Sarrion perçoit une indemnité annuelle de 150 francs.

À la demande de M. Dufour, adjoint, Directeur du Cours Complémentaire, le Conseil Municipal autorise le Maire à souscrire deux abonnements au "Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale", l'un pour l'École des Garçons, l'autre pour l'École des Filles.

M. le Maire demande l'autorisation de faire enlever les sapins se trouvant à l'intérieur et aux rebords extérieurs du cimetière et de faire procéder à leur remplacement. Satisfaction lui est accordée.

M. le Maire donne lecture ensuite d'un arrêté préfectoral du 4 Décembre 1944, invitant le Conseil Municipal à dresser une liste des propriétaires ou usufructeurs bailleurs non fermiers et une liste des fermiers de la commune exploitant pas emp. ménagé — à raison de 1 ménage par 500 bales.

Les personnalités choisies sont les suivantes :

Orliac Paul Propriétaire Ormeau à Tarbes

Rumeau Vital Professeur Municipal Av. des Tournilles

Castagné de Jean Propriétaire Ormeau à Tarbes

Delle Julien Propriétaire Quartier de Capdeville.

M. Jean Grand, en sa qualité de Maire, fait partie du dit comité.

M. Battie demande de prolonger la limite de l'aire de la Ville jusqu'à la limite du territoire de la Cuse, au quartier de Capdeville. Le Conseil fait droit à sa demande.

Abonnement au B. Officiel
Écoles Publiques)

Arbres du cimetière

Unité communal de production agricole

(Arrêté Préfectoral du 19.12.44
Le Préfet : Cassagneau

Sur quartier Capdeville

Relevément des tarifs de location des compteurs d'eau
Subvention à l'Union Sportive Montjeauaise
Demande Draval (concession à terrain pl. aux moutons)
Éclairage du quartier de Larroque (Arnaud Ferri)

Questions réservées

Traitements des employés communaux

M. le Maire soumet au C. M. l'état des nouvelles échelles des traitements à appliquer aux employés communaux à compter du 1^{er} Juillet 1943. Ces traitements ont été déterminés compte tenu des barèmes et des échelons de traitements prévus dans la circulaire de M. le Préfet en date du 17 Novembre 1944.

Il fait remarquer que pour l'établissement des salaires, il a été tenu compte de la valeur du chaque employé et de l'importance de la tâche qu'il assure et demande à l'Assemblée de fixer pour chaque catégorie d'employés les échelons et les taux de traitements qu'il vante adoptés, à savoir :

Secrétaire de mairie

<u>Traitements de début</u>				Supplément au montant total des rémunérations (fin du 31.10.1943), échelons d'ancienneté, de l'ancienneté	
Fraction fixe	Fraction variable	Total			
11.500*	9.100*	20.600*	5000*	1 ^{er} échelon : 1.800*	27.400*
				2 ^{ème} échelon : 3600*	29.200*
				3 ^{ème} échelon : 5400*	31.000*
				4 ^{ème} échelon : 7200*	32.800*
				5 ^{ème} échelon : 9000*	34.800*
				6 ^{ème} échelon : 10800*	36.400*

A compter du 1^{er} Septembre 1944, les suppléments provisoires de traitements sont doublés (Ordonnance du 23 Septembre 1944)

Appariteur et Garde. Champêtre

Classes	Montant du traitement	Supplément provisoire jusqu'au 1.9.1944	Rémunération totale avec ancienneté
7 ^{ème} classe	12.000*	5000*	17.000*
6 ^{ème}	12.500*	compris	17.500*
5 ^{ème}	13.000*	logement et supplément estat	18.000*
4 ^{ème}	13.500*	et double à compter	18.500*
3 ^{ème}	14.000*	habillement du 1.9.1944	19.000*
2 ^{ème}	14.500*	(1 ^{ère} tenue)	19.500*
1 ^{ère}	15.000*	par an	20.000*

Cantonnier - Balayeur

7 ^{ème}	10.000*	5.000*	15.000*
6 ^{ème}	10.500*	compris	15.500*
5 ^{ème}	11.000*	le supplément estat	16.000*
4 ^{ème}	11.500*	logement double à compter	16.500*
3 ^{ème}	12.000*	du 1.9.1944	17.000*
2 ^{ème}	12.500*		17.500*
1 ^{ère}	13.000*		18.000*

La dépense totale s'élève à la somme de francs 87.000, quatre vingt sept mille francs) -

Quant au montant des rappels dès depuis le 1^{er} juillet 1943, s'élèvant à 17.256¹ (dix-sept mille deux cent cinquante six francs) il sera pris en compte au chapitre 2^e article 3 du Budget Additionnel "Acquisition et aménagement d'un terrain de sport".

(Après examen et discussion, le Conseil adopte à l'unanimité les nouveaux traitements dont les crédits sont inscrits au Budget primitif de 1945.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

The image shows four handwritten signatures arranged horizontally. From left to right: 1) A signature that appears to be 'Guérin' with a small 'compt' written above it. 2) A signature that appears to be 'Gauvin' with a small 'compt' written above it. 3) A signature that appears to be 'Garry' with a small 'compt' written above it. 4) A signature that appears to be 'Jouanthes' with a small 'compt' written above it. There is also a small '65-' written next to the Jouanthes signature.

Vu et approuvé.

St. Gaudens, le 25.1.1945

Le Gouvernement, signé